



ARRETE TEMPORAIRE

portant réglementation de la circulation sur :
la route départementale 773
la commune de FEGREAC

Référence : HJ RD773
N° : T-C-2025-09-018

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LOIRE-ATLANTIQUE

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L3221-4 ;

VU le code de la route, notamment ses articles L110-1 et suivants, R411-1 et suivants, R413-1 et suivants ;

VU l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;

VU le code de la voirie routière et notamment les articles L113-1 et R113-1 ;

VU l'instruction interministérielle en vigueur sur la signalisation routière et notamment la 8ème partie, signalisation temporaire ;

VU le règlement de voirie en vigueur du Département de Loire-Atlantique ;

VU l'avis favorable du Maire de FEGREAC du 04 septembre 2025 ;

VU l'avis favorable du Préfet de Loire-Atlantique relatif au classement de la voie dans le réseau à grande circulation du 02 septembre 2025 ;

CONSIDERANT qu'il convient de réglementer temporairement la circulation sur la route départementale 773 afin de procéder à des travaux de réfection de la chaussée.

ARRÊTE

ARTICLE 1

La circulation routière sera interdite sur la route départementale 773 classée RP1 entre les PR 0 + 0 et 3 + 373' sur le territoire de la commune de FEGREAC.

du jeudi 18 septembre 2025 au vendredi 26 septembre 2025

La restriction s'appliquera sur la section courante sur l'ensemble de la chaussée.

La restriction sera mise en œuvre de jour de 07h45 à 19h00 (sauf pendant le week end).

En cas d'aléas techniques ou météorologiques, l'application de ces mesures de restriction pourra être prolongée jusqu'au vendredi 03 octobre 2025.

ARTICLE 2

La circulation dans les deux sens sera déviée par :

- Route départementale RD124
- Route départementale RD164

* Coordonnées GPS : RD773 de 47.582108,-2.037456 à 47.609269,-2.038790

ARTICLE 3

La fourniture, la pose, la dépose et la maintenance de la signalisation correspondante seront assurées par le CI PLESSE du service aménagement de la Délégation Châteaubriant.

ARTICLE 4

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5

Le présent arrêté sera affiché en mairie de la commune de FEGREAC et placardé aux extrémités du chantier ou des sections réglementées.

ARTICLE 6

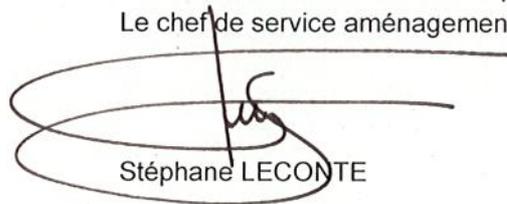
Le Directeur général des services du Département de Loire-Atlantique,
Le Maire de la commune de FEGREAC,
Le Commandant du groupement de gendarmerie de COB Blain,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à NOZAY

Le 02 septembre 2025

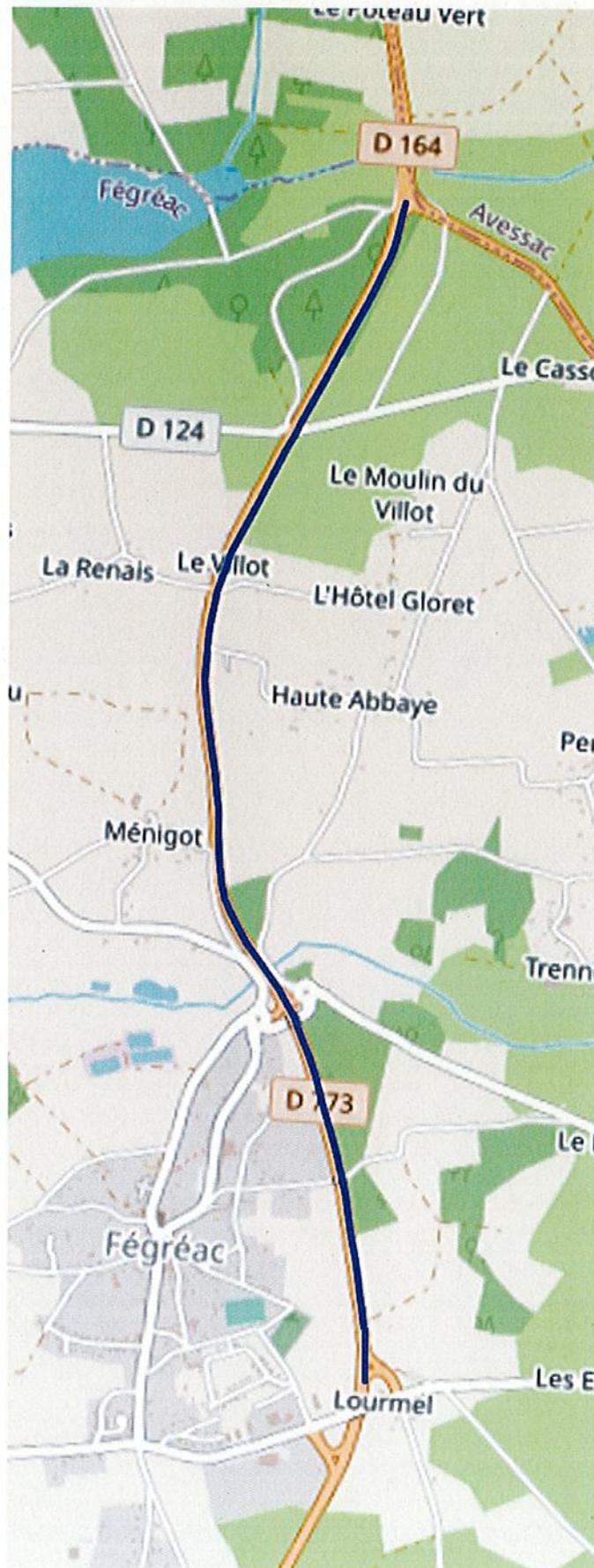
Pour le Président du Conseil Départemental,

Le chef de service aménagement



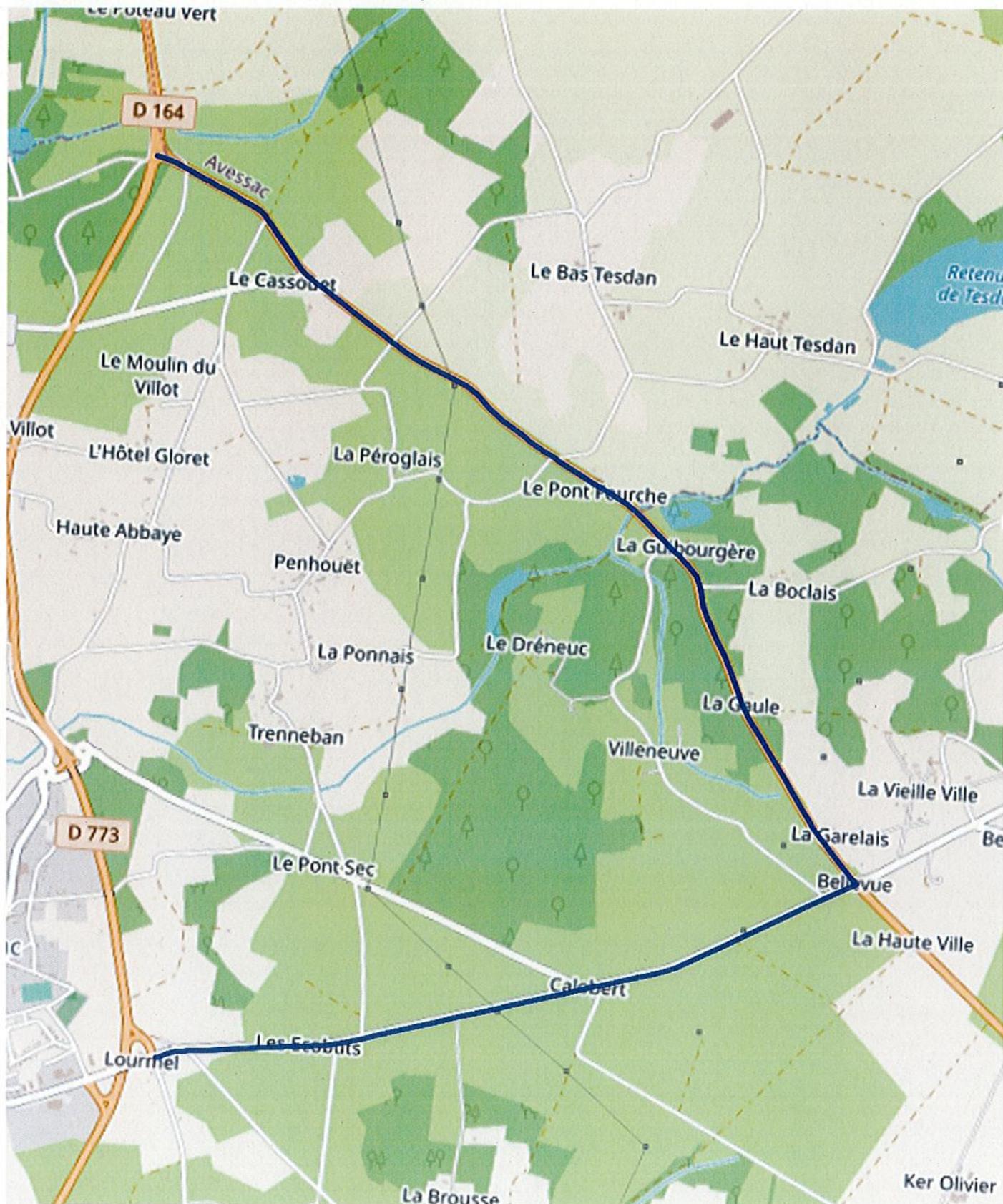
Stéphane LECONTE

Situation des travaux



Déviat(i)on(s)

La circulation dans les deux sens sera déviée par :





Direction générale territoires
Délégation Châteaubriant
Service aménagement
Affaire suivie par :
M Julien Hay
Tél:
julien.hay@loire-atlantique.fr

, le 2 septembre 2025

Demande d'avis

à l'attention de Monsieur le Préfet

Objet : travaux sur la route départementale 773

PJ : arrêté de circulation, plan de situation

Afin de procéder à des travaux de réfection de la chaussée. La circulation routière sera interdite sur la route départementale 773 classée RP1 entre les PR 0 + 0 et 3 + 373 sur le territoire de la commune de FEGREAC.

du jeudi 18 septembre 2025 au vendredi 26 septembre 2025

de 7h45 à 19h00 sauf le week end

En cas d'aléas techniques ou météorologiques, l'application de ces mesures de restriction pourra être prolongée jusqu'au vendredi 03 octobre 2025.

Le département sollicite l'avis de la DDTM sur le projet d'arrêté de circulation ci joint.

Avis DDTM

Favorable

Défavorable pour le motif suivant :

Pour le Préfet et par délégation,
le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer
et par subdélégation,
L'adjointe au chef du bureau de la sécurité des transports

Signé numériquement
par Françoise
CRESPEL, adjointe
sécurité des transports -
DDTM 44
Date : 2025.09.02
17:25:35+02'00'

Merci d'adresser par retour mail ce document à
demandesdavis.di-da-blainchateaubriant@loire-atlantique.fr
ou julien.hay@loire-atlantique.fr



Direction générale territoires
Délégation Châteaubriant
Service aménagement
Affaire suivie par :
M Julien Hay
Tél:
julien.hay@loire-atlantique.fr

, le 2 septembre 2025

Demande d'avis

à l'attention de Monsieur le Maire

Objet : travaux sur la route départementale 773

PJ : arrêté de circulation, plan de situation

Afin de procéder à des travaux de réfection de la chaussée. La circulation routière sera interdite sur la route départementale 773 classée RP1 entre les PR 0 + 0 et 3 + 373 sur le territoire de la commune de FEGREAC.

du jeudi 18 septembre 2025 au vendredi 26 septembre 2025

En cas d'aléas techniques ou météorologiques, l'application de ces mesures de restriction pourra être prolongée jusqu'au vendredi 03 octobre 2025.

Le département sollicite l'avis, sous 8 jours, sur le projet d'arrêté de circulation ci joint. Passé ce délai, l'absence de réponse de votre part vaudra accord tacite.

Avis COMMUNE

Favorable

Défavorable pour le motif suivant :


MAIRIE DE FEGREAC
Loire Atlantique
Le Maire
Adjoint délégué
R. de BARTON

, le 4 SEP. 2025

Merci d'adresser par retour mail ce document à
demandesdavis.di-da-blainchateaubriant@loire-atlantique.fr
ou julien.hay@loire-atlantique.fr

Communiqué de presse

Le 26 août 2025

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

CONTACTS PRESSE :

Hôtel du Département
3, quai Ceineray
CS94109 – 44041 Nantes cedex 1
loire-atlantique.fr

service.presse@loire-atlantique.fr – 02 40 99 11 13
Laurence Corgnet : 02 40 99 17 45
Anaïs Hubert : 02 40 99 09 61
Gweltas Morice : 02 40 99 16 68

Loire
Atlantique

Axe St Nicolas de Redon – St Gildas des Bois (Pontchâteau) : La route départementale n°773 en travaux du 18 au 26 septembre 2025

Les deux sens de circulation déviés.

Le Département de Loire-Atlantique va réaliser des travaux de réfection de la chaussée de la RD 773, entre les communes de St Nicolas de Redon et de St Gildas des Bois.

Ce chantier nécessitera la fermeture de la RD 773 pour les deux sens de circulation, du jeudi 18 septembre au vendredi 26 septembre 2025. Cette fermeture aura lieu chaque jour de 7h45 à 19h00 sauf pendant le week-end (les 20 et 21 septembre).

Une déviation sera mise en place pour assurer le transit des véhicules par la RD 164 et la RD 124 :

Route barrée 

Déviations 



Coût prévisionnel de l'opération : 346 000 €.

La durée du chantier est dépendante des aléas techniques et météorologiques.

Informations en temps réel sur les conditions de circulation sur les routes départementales, le pont de Saint-Nazaire et les bacs de Loire.

inforoutes.loire-atlantique.fr